

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 2 juin 2026, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur trois demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 4141, boulevard Henri-Bourassa et a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale isolée dont le pourcentage de revêtement extérieur en maçonnerie ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2184, rue Étienne-Montgolfier et a pour objet d'autoriser un agrandissement arrière dont la distance de la construction souterraine apparente par rapport à la limite de propriété ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 4445, rue Garand et a pour objet d'autoriser l'aménagement d'une terrasse extérieure dans la marge avant et ayant également comme effet la réduction de la bande de verdure requise autour du bâtiment.

Fait à Montréal, le 14 mai 2026

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement